



REÇU
03 JUN 2021
S/P ROCHEFORT

D 21. 228

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION DE MARCHÉ N°1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de ROYAN

Hôtel de Ville - 80 avenue de Pontailac - CS 80218 - 17200 ROYAN Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

PLAFONDECOR SAS

1, rue de Betnoms

ZA de la Morandière

33185 LE HAILLAN

decor@plafondecor.fr

Tél. : 05 56 34 40 49

Télécopie : aucun

SIRET : 464 202 258 00040

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

« REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT »

Lot n°8 : « Faux plafonds – Bois et plâtre »

N° de marché 19.1.4.001-008 – Décision n°D.19.040-008

■ **Date de la notification du marché public : 17 juillet 2019**

■ **Durée d'exécution du marché public : 21 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

▪ Taux de la T.V.A. : 20 %

▪ Montant H.T. : 465 288.35 €

▪ Montant T.T.C. : 558 346.02 €

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

En référence au planning modifié établi par l'OPC, joint au présent rapport, la durée du marché initial est portée de 21 mois à la fin des travaux prévus maximum au 18 mars 2022. Cet allongement est lié aux causes suivantes :

▪ Le désamiantage supplémentaire a été rendu nécessaire par la découverte d'amiante non visible avant le diagnostic démolition ;

- La pandémie sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné un arrêt du chantier dès le 17 mars 2020. Les travaux ont pu reprendre progressivement avec un protocole sanitaire dès juin 2020 ;
- L'absence répétée d'offres reçues pour le lot 14 « Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaire », malgré plusieurs procédures relancées successivement pour trouver une entreprise, a entraîné d'abord une notification tardive du marché au 18 juillet 2019 à l'entreprise Hervé Thermique. Puis, devant l'absence des plans d'exécution demandés par Hervé Thermique au bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS), il a fallu procéder au changement du BET Fluide suite à la défaillance du bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS) qui n'a pas été en capacité de fournir à l'entreprise Hervé Thermique les documents d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux. C'est pourquoi, le maître d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a confié, par courrier du 20 juillet 2020, la Mission EXE à Hervé Thermique (titulaire du lot n°14), lequel a rendu les études en décembre 2020.

■ Justification juridique de l'avenant – Clause de renonciation à recours de l'attributaire du marché :

Le présent avenant (modification de marché) est justifié par les dispositions de l'article R.2194-5° du Code de la commande publique.

Le titulaire du marché renonce à tout recours, toute réserve, toute réclamation ou toute demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date de signature du présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :


L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAFONTAINE Lucette Chargé d'affaire	Le Haillan	 PLACON DECOR SAS Zone d'activité La Morandière rue de l'Éclaircie 33150 Le Haillan tél : 05 57 20 20 20 decor@placon.fr Siren : 464 214 973 - N° TVA : 4332B

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A ROYAN, le 02 JUIN 2021

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire,



Patrick MARENGO

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)